

LE CANADIEN

Publié sans interruption, en Anglais et en Français, à London, Ont., dans les intérêts de

L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

Est envoyé par la poste aux membres entre le 1er et le 15 de chaque mois.

Les membres sont invités à nous envoyer des nouvelles ou informations dont l'Association pourra bénéficier. Toutes communications sur des sujets d'intérêt pour les membres de la C. M. B. A. seront reçues avec plaisir, mais toutes lettres anonymes et toutes autres lettres que le verant jugera ne pas être dans l'intérêt de l'Association ne seront pas publiées.

Les correspondants voudront bien se rappeler que la copie doit nous parvenir pas plus tard que le 15 du mois, pour être publiée dans le numéro du mois suivant. L'espace étant limité, on voudra bien être concis.

Adressez toutes communications à S. R. BROWN, Editeur et Gérant, Bloc Cote, Rue Dundas, London, Ont.

LONDON, JUILLET, 1900

La taxe per capita, la taxe d'initiation et l'honoraire du Médecin Examinateur en chef pour le trimestre finissant le 30 Juin, 1900, sont maintenant dus et devraient être payés sans tarder. Les officiers des succursales qui n'ont pas encore fait remise au Grand Secrétaire du montant du déca de chef sont priés de lire les clauses 60, 147 et 176 de la constitution et de s'y conformer.

LE GRAND DEPUTE POWER

Il a plu au Grand Président de nommer Frere W. J. Power, chancelier de la Succursale No 132 grand député pour la cité et le district de Halifax en remplacement de feu Frere James R. Cragg. Frere Power est un membre éminent de la C. M. B. A. à Halifax, et a toujours pris le plus vif intérêt dans ses affaires. Il représenta sa succursale à la convention d'Ottawa, et il assista aussi à la convention de Québec. Dans chaque mouvement local, tendant au bien être de l'Association, Frere Power est prodigue de son temps et de son énergie, et nous croyons qu'il remportera du succès dans l'importante charge à laquelle il a été appelé.

LES CATHOLIQUES ET LA VIE PUBLIQUE.

Nous avons vu récemment, dans un journal publié aux Etats-Unis, que sur 55 membres de la Chambre des Représentants de ce pays 21 seulement sont Catholiques, et que sur 88 Sénateurs, les Catholiques n'en comptent que deux. Quand nous considérons que sur une population d'environ 70 millions les Catholiques comptent pour au moins 12 millions, la signification alarmante de cet état de choses est apparente. Il surgit continuellement des questions dans lesquelles les intérêts Catholiques sont en jeu, et à moins d'avoir des hommes publics dans ces chambres délibératives pour présenter les vues Catholiques le résultat inévitable est que les intérêts Catholiques doivent souffrir. Quelle est la raison de cet état de choses malheureux? Est-ce l'incapacité des Catholiques pour la vie publique? Certainement non. Le corps Catholique

peut produire des hommes publics— et les produit—aussi intelligents, aussi patriotiques, aussi bien aptes pour les devoirs de la vie publique, que tout autre corps de citoyens. Est-ce la bigoterie de la majorité? Jusqu'à un certain point c'est vrai. Mais la cause première, dans notre opinion, c'est l'apathie des Catholiques eux-mêmes. Nos co-religionnaires de l'autre côté de la frontière attendent un peu plus unis, s'ils mettaient de côté les considérations personnelles et purement de parti, dans ces occasions alors que les intérêts de la religion le demandent, ils feraient meilleure figure au Congrès. Jusqu'à quel point les Catholiques de notre pays sont à blâmer sous le même rapport, fera le sujet d'un article à venir. En attendant, nous prendrons la liberté de remarquer qu'on peut, de plusieurs manières, rendre notre grande association, Catholique et bienfaisante dans ses vues, la plus puissante à conserver les intérêts de notre religion. En prenant une position ferme dans ces occasions où on cherche à proscrire le Catholique, on rendra bientôt à cet état de choses

ORDRE DU JOUR

(SUITE ET FIN)

Le comité des Finances doit faire rapport de tous les comptes contre la Succursale qui lui sont référés et celle-ci ne devrait en autoriser le paiement qu'après que ce comité les a certifiés corrects. Il doit aussi examiner les livres et pièces justificatives du Secrétaire Financier et du Trésorier et faire rapport de ces examens à la fin de chaque terme ou plus souvent s'il en est requis par le président ou la Succursale (Clause 181). Ces examens trimestriels devraient toujours être faits pour l'avantage de tous les intéressés. C'est le seul moyen de tenir la comptabilité toujours en règle. Les affaires sont les affaires. Pour qu'elles soient bonnes, il faut y apporter toute l'attention voulue.

En faisant son rapport le comité ne devrait pas non plus manquer d'attirer sérieusement l'attention de la Succursale si le paiement est en retard dans ses paiements au Grand Conseil.

Le comité pour le bien de l'Association doit pouvoir faire rapport à chaque assemblée. Son champ d'action est très étendu. Il a pour devoir de promouvoir les meilleurs intérêts de la C. M. B. A. localement en préparant des soirées littéraires ou musicales; en procurant pour être lus ou discutés des écrits d'intérêt pour les membres; en familiarisant les membres avec la Constitution, les Règlements, les Règles d'ordre et le cérémonial de l'Association; visiter les membres qui ne seront pas en règle ou seront en faute concernant le paiement des contributions et cotisations et s'efforcer de toute manière d'empêcher les suspensions et expulsions; préparer et tenir un record de toutes les personnes éligibles comme membres; et en faire rapport à chaque assemblée pour qu'on prenne les moyens d'inclure ces personnes à joindre l'Association; et créer un plus vif intérêt dans l'Association et cultiver un meilleur sentiment fraternel parmi les membres.

AVIS DE FRERES SANS EMPLOI.

Nous avons déjà dit, parlant du Com-

ité des affaires que les membres qui savent qu'il y a des vacances à remplir devraient en faire part à ce comité. Les membres sans emploi et qui desireraient de travailler devraient aussi avvertir le comité des affaires. Sous cet ordre l'heure est le bon temps pour cela.

Dans la prospective d'un prochain pontificat, un compte de nombreux amis, il n'en est pas toujours de même aux yeux de la multitude et de l'univers. Le 20ème se voit que l'église sous le bonnet de l'ami. Mais le Verbe de Dieu s'incarant et incarnant crucifié pour sauver l'homme coupable a été le triomphe de l'église parmi les saints. Il a établi la gloire du parfait amour que son Eglise s'efforce de maintenir parmi les Catholiques et de propager par tout le monde. Imitant son divin fondateur, l'Eglise a des intentions particulièrement affectées des soins tout maternels pour les orphelins auxquels elle ouvre des asiles pour les malades qu'elle abrite dans des hospices, pour les pauvres et les abandonnés dont elle garde constamment le souci dans son cœur de mère. Pour accomplir plus efficacement sa grande oeuvre sociale, l'Eglise multiplie ses agents, et aujourd'hui que la question ouvrière impose des problèmes menaçants qu'elle seule peut résoudre pacifiquement, elle crée, organise, inspire et fait agir des associations puissantes qui réunissent dans leur sein tous les hommes de bonne volonté désireux de promouvoir le royaume de Notre Seigneur Jesus Christ sur le terrain des affaires et au milieu des relations sociales.

La C. M. B. A. est une de ces puissantes associations, de là son but de venir en aide aux frères sans emploi. Ne l'oubliez pas, frères. C'est l'heure de la vraie fraternité au moyen de l'assistance mutuelle doit se montrer. Aidons nous les uns les autres.

AFFAIRES NON TERMINEES

Tout ce qui est laissé en suspens à une assemblée antérieure vient sous cet ordre.

AFFAIRES NOUVELLES.

Cet ordre s'explique.

PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS.

A cet ordre du jour nous devons rappeler aux membres la lecture attentive des clauses 181, 182 et 183 de notre constitution afin de bien connaître les règlements concernant les cotisations.

REMARQUES SUR LE BILAN DE L'ASSOCIATION.

Le comité pour le bien de l'association devrait être le premier à prendre la parole et faire rapport.

Cet ordre ouvre un champ immense à l'activité de la succursale. Maintenant, tout membre peut suggérer tout ce qu'il croit être dans les meilleurs intérêts de la C. M. B. A.

RAPPORT DES COMPTES FINANCIERS.

Le devoir du Secrétaire Financier est de lire à haute voix le montant versé dans chaque caisse, séparément de qui il a été reçu et le montant restant à chaque membre.

Ensuite il lit les noms des membres qui n'ont pas payé leurs cotisations et qui doivent être rapportés suspendus pour non paiement, et quiconque parmi l'assistance doit payer pour aucun de ces membres peut le faire ou une résolution peut être proposée, adoptée par un vote des deux tiers, pour tirer sur le fonds généraux de la succursale pour payer pour un ou tous ces membres.

Ce que nous avons dit sous l'ordre No peut très bien s'appliquer tel aussi par rapport aux membres sans emploi.

Il est à regretter que les membres qui ne nous ont pas écrits ne nous aient pas écrits.

Cet ordre s'explique de lui-même. Cependant nous désirons rappeler aux membres que c'est maintenant le temps de faire des interpellations concernant la remise des cotisations, et au Grand Conseil.

Il devrait toujours être suivi le (C) mentionné.

CORRESPONDANCE

Cher Monsieur et Frere—Il me fait plaisir de voir dans le CANADIEN que le nombre des nouveaux frères qui rejoignent notre association augmente chaque mois depuis que le bonus de \$100.00 a été adopté.

Je ne crois pas que la question soulevée la discussion maintenant que ce système a infusé une nouvelle vie dans notre société, dans des endroits où elle paraissait dormir d'un sommeil léthargique, et a stimulé le zèle de beaucoup de frères qui jusque là ont pris peu d'intérêt à notre progrès.

Dans l'Ouest, les frères qui ont eu l'occasion de rencontrer sont tous en faveur de continuer ce système.

Quiconque prendra la peine de comparer les montants déboursés pour défrayer les dépenses et le salaire de nos organisateurs avec ceux payés sous le système du bonus et comparera aussi les résultats obtenus sous les deux systèmes, en viendra vite à la conclusion que le dernier est le plus efficace et le plus avantageux. Je n'ai aucun doute que nos organisateurs ont rempli leurs devoirs avec toute la diligence voulue et je serais beaucoup peiné en vérité si on interprétait mes remarques comme étant du discrédit sur eux. Mais si considère que payer d'après les résultats est un mode plus sûr d'augmenter le nombre de nos membres que celui antérieurement en force. Chaque frère sent qu'il est personnellement intéressé à travailler et devient un sollicitateur.

Il y a aussi cet autre côté du système qui parle grandement en sa faveur. La taxe per capita payée par un nouveau membre indemnise l'association pour les \$100.00 payés au temps de son initiation.

J'espère au moins que les diverses succursales insisteront fortement auprès du Grand Conseil pour qu'il garde le système en force jusqu'à la réunion de la convention en Août, 1901, alors que la question pourra être débattue et jugée définitivement.

Fraternellement à vous, A. C. LAURENT, Sec.-Arch. Succursale No 2, St. Basile, Man.

L'Equitable, compagnie d'assurance sur la vie, a gagné la cause intentée contre elle en recouvrement d'une police contestée pour \$100,000.00 à un courtier de New York qui se tira une balle un mois après. Les hommes qui contempnent l'assurance sur la vie et le suicide tout à la fois devraient lire leurs polices avec grand soin.